

# Agriculture et environnement

Détenteurs du sol et de ses usages, acteurs économiques déterminants générant de nombreux emplois, les propriétaires et les exploitants gèrent 87 000 hectares sur les 101 300 ha du territoire du Parc. Confrontés à des difficultés de divers ordres (incompatibilité entre leurs activités et les exigences des espèces végétales et animales, recul des pâturages, problèmes climatiques, lourdeur de la fiscalité...), ces derniers peuvent être tentés de développer des pratiques néfastes pour l'environnement : intensification des exploitations, défrichement, utilisation de produits chimiques pour améliorer les rendements...

Afin de sauvegarder les grands espaces naturels de Camargue, le Parc oriente son action vers :

- le montage de dossiers (mesures agri-environnementales territorialisées) avec les propriétaires s'engageant à suivre un cahier des charges respectueux de l'environnement, pour un soutien aux pratiques d'élevage extensif, à l'exploitation des roselières, ou pour une bonne gestion de l'eau dans les rizières,
- un appui technique aux éleveurs de chevaux et taureaux,
- l'assistance et l'expérimentation pour résoudre des conflits d'usage entre agriculture et protection de l'environnement.

## Les mesures agri-environnementales territorialisées : pour favoriser une agriculture éco-responsable

Aux côtés des organisations professionnelles agricoles, le Parc a participé à la mise en œuvre de **mesures agri-environnementales territorialisées** (MAEt) sur les thèmes de «l'élevage extensif», «l'exploitation des roselières» et «La gestion de l'eau dans les rizières». L'objectif est d'apporter une **aide financière** aux exploitants agricoles s'engageant par un **contrat de 5 ans** avec l'État et l'Europe à des **pratiques respectueuses** de l'environnement.

Porté par le Parc devant les instances administratives, ce dispositif offre aux agriculteurs une multitude de **mesures** pour réduire les nuisances agricoles et respecter les exigences biologiques des **espèces animales et végétales** : les contreparties financières correspondent aux surcoûts et/ou aux pertes matérielles directement liés à la mise en place de ces mesures.

En savoir plus sur les MAEt

[Haut de page](#)

## Le soutien à l'élevage extensif reposant sur des races locales traditionnelles

Les élevages équin et bovin utilisent aujourd'hui des pâturages productifs (prairies), anciennement réservés à l'élevage ovin. Afin de soutenir les races locales, le Parc a participé, avec les professionnels, à la reconnaissance des races du cheval Camargue (en 1978), du taureau de Combat (en 1996) et du taureau Camargue di Biòu (en 1999).

[Haut de page](#)

## L'appui technique aux éleveurs de chevaux et taureaux et la valorisation des produits

Le Parc assure le secrétariat de l'**Association des éleveurs de chevaux de race Camargue** (AECRC) et de l'**Association camarguaise de tourisme équestre** (ACTE).

Il organise la participation des associations aux **salons** et **concours** pour favoriser le rayonnement de la race **cheval Camargue** reconnue depuis 1978.

Il participe au suivi du livre généalogique : le **Studbook** du cheval Camargue.

Contactez l'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue

Contactez l'Association Camarguaise de Tourisme Equestre

En savoir plus sur le Studbook

Le Parc tient également le secrétariat des **associations d'éleveurs de taureaux**.

Il assure le suivi des livres généalogiques de la **race Camargue (raço di Biòu)** et de la **race de Combat**. Sous la tutelle des maîtres d'œuvre de l'identification des animaux, il centralise, pour les deux races, les déclarations de saillie et de naissance. Comme pour les chevaux, les jeunes animaux sont identifiés par des **marques à feu** spécifiques (marque de l'élevage et numéro d'identification) ainsi que par des **escoussures** (entailles aux oreilles propres à chaque élevage).

Le Parc participe à la promotion de la race Camargue par l'organisation annuelle des **courses camarguaises**, les **courses de taù** (étalon)», où chaque éleveur a la possibilité de tester la combativité au jeu d'un futur reproducteur.

Enfin, parce que les **éleveurs de taureaux** tirent également des revenus de la **vente de la viande** en complément des jeux taurins, le Parc a initié et soutenu la mise en place d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) **viande de taureau de Camargue**», propre à développer la **filière bovine** dans le delta et à ses abords.

Voir l'aire géographique d'élevage de taureaux

Contactez les associations d'éleveurs de taureaux

[Haut de page](#)

## Incompatibilités sur le territoire : le Parc observe, expérimente, vient en aide

### Flamants roses et rizières

Le **flamant rose**, espèce protégée emblématique de la Camargue, vient piétiner les **rizières** peu après le semis, période clé de la culture du riz. Le Parc vient en aide aux riziculteurs :

- en mettant à leur disposition des **canons d'effarouchement sonore** à placer dans les rizières au printemps,
- en les incitant à la plantation de **haies** en (une étude réalisée par le Parc démontre que les rizières entourées de haies sont moins fréquentées par les flamants que les autres).

### Roselières, faune sauvage, chasse et pâturage

Les marais à roseaux, qui contribuent à la valeur internationale du patrimoine naturel de la Camargue, constituent à la fois :

- des **lieux de nidification** d'espèces rares comme le **héron butor** ou **la mésange à moustaches**,
- des **lieux d'alimentation** pour des milliers de **canards** en hiver.

Mais cette richesse se trouve exposée à diverses activités qui influent sur ces espèces et leur habitat :

- la **chasse** d'août à janvier
- la **coupe du roseau** de novembre à février,
- le **pâturage**.

Ces activités sont, en outre, peu compatibles entre elles. La chasse s'accommode mal de la présence du bétail dans les marais et des bas niveaux d'eau exigés pour la coupe du roseau. Cette dernière souffre par ailleurs de l'appétit du bétail qui fait rapidement régresser les roselières...

Grâce à l'appui du Parc, des **aides financières** de l'État sont proposées sur certaines roselières en vue de diminuer la pression des activités humaines : réglementation de la coupe du roseau, **pâturage extensif** voire supprimé, meilleure **gestion hydraulique**

...

[Haut de page](#)